



Réunion du Conseil exécutif national
Vendredi 29 juin 2018
Bureau national (salle de conférence 1967), 4^e étage
100, rue Queen, Ottawa (Ontario)

PROCÈS-VERBAL

Présences : G. Phillips (*président*), O. Alarie, A. Coles, H. Delnick, G. Kopytko, F. Lord, A. Nemec, A. Picotte et M. Stiermann

Personnel : J. Courty, C. Danik, K. Stoodley et C. Vézina

Par téléconférence : N. Bois, N. Giannakoulis, K. Mansfield et E. Venditti

Absences excusées : H. Collins, M. Dyck et A. Trau

1. Ouverture de la séance

Le président déclare la séance du CEN officiellement ouverte à 9 h 04 et constate l'atteinte du quorum.

1.1 Examen de l'ordre du jour

On examine brièvement l'ordre du jour. Pour tenir compte des horaires de certains membres, on demande que l'ordre du jour soit modifié afin que l'on puisse aborder les points concernant l'« examen des politiques » et la « négociation collective » immédiatement après l'examen des mesures de suivi. En outre, on examinera le rapport du sous-comité de trois personnes en tant que nouveau point à l'ordre du jour (4d).

Résolution d'adoption de l'ordre du jour modifié du CEN

Proposée par : M. Stiermann

Appuyée par : O. Alarie

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

1.2 Examen du procès-verbal de la dernière séance publique du CEN

Aucun commentaire n'a été soulevé, et aucune modification n'a été demandée.

Résolution d'acceptation du procès-verbal de la séance publique du CEN du 25 mai 2018, sans modification

Proposée par : M. Stiermann

Appuyée par : A. Nemec

Abstentions (2)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

** On présente à ce moment-là aux membres du CEN le nouveau gestionnaire des communications, Kurt Stoodley. Il sort momentanément de la salle pendant l'examen et l'approbation du procès-verbal de la séance à huis clos.*

(K. Stoodley revient dans la salle à 9 h 24.)

2. Points de décision

a) Modification du Règlement n° 7 (Comité de négociation du BDPB)

C. Danik déclare que l'ACEP représentera dorénavant quatre groupes : le groupe EC, le groupe TR, la Bibliothèque du Parlement et le Bureau du directeur parlementaire du budget (BDPB). Il faudra modifier le Règlement n° 7 afin de maintenir la représentation à la table de négociation et de permettre à l'ACEP de négocier la convention collective du BDPB au nom des nouvelles unités de négociation. Dans la version actuelle du Règlement n° 7, chaque unité de négociation est assujettie à des processus bien définis et très explicites. On propose donc d'insérer un addenda aux Règlements pour refléter la terminologie précise associée à la création d'un comité de négociation du BDPB et à la capacité de l'Association de créer, à l'avenir, de nouvelles unités de négociation.

AJOUT PROPOSÉ AU RÈGLEMENT 7 DE L'ACEP, LA NÉGOCIATION COLLECTIVE
le 29 juin 2018

B 7.5 CIRCONSTANCES SPÉCIALES

B 7.5.1 Nonobstant ce qui précède aux paragraphes du Règlement 7, le Comité exécutif national peut, dans les circonstances particulières définies à l'alinéa B 7.5.2: (1) choisir les membres d'un comité de négociation; et / ou (2) déterminer la manière dont le comité de négociation se préparera pour une ronde de négociation.

B 7.5.2 Les circonstances particulières auxquelles B 7.5.1 s'applique sont limitées à ce qui suit: (1) lorsque l'Association devient le représentant d'une nouvelle unité de négociation; (2) lorsque l'Association doit réagir en temps opportun aux changements législatifs ou réglementaires au processus de négociation d'une unité de négociation représentée par l'ACEP.

B 7.5.3 Le comité exécutif national approuvera le langage pour le règlement que voici pour une nouvelle unité de négociation au plus tard trois mois avant la prochaine ronde de négociation.

B 7.5.3 le langage sera conforme aux principes du langage du règlement 7.

Résolution d'acceptation en principe des modifications proposées

Proposée par : M. Stiermann

Appuyée par : A. Picotte

Discussion : Même s'il s'agit d'un assez petit groupe, on suggère de continuer d'envisager de lui accorder une place au sein du CEN. On recommande de retirer l'expression « en principe » de la résolution et de préciser ce que cela suppose. Le proposeur et le second acceptent l'amendement favorable. La résolution modifiée se lit maintenant comme suit :

Il est résolu que le CEN accepte les modifications proposées, nonobstant le paragraphe ci-dessus au titre du Règlement n° 7.

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

Prochaine étape : On transférera la question au CSR aux fins d'examen plus approfondi et pour déterminer quels autres changements pourraient être requis, pour le Règlement n° 7.

b) Approbation concernant les nouveaux volontaires du CCR

On a reçu de nombreuses réponses en réaction au dernier appel de volontaires pour le CCR. Un des critères exige la participation d'au moins un membre de chaque unité de négociation. On souligne que, techniquement, l'Association est en violation des Statuts, vu que l'appel à la mise en candidature pour les prochaines élections partielles est déjà passé, ce qu'il n'est pas possible de faire lorsqu'aucun CCR n'est en place.

**Les membres du CEN ont cinq minutes pour examiner la liste des candidats.*

Après un examen approfondi, on souligne que tous les candidats font partie du groupe EC. On suggère donc de faire appel aux sections locales du groupe TR et de la Bibliothèque du Parlement. On demande à N. Bois et à F. Lord de désigner un volontaire au sein de leur section locale respective d'ici le mardi 3 juillet et d'en informer le président par courriel. Afin d'accélérer les choses, on suggère d'accepter les 12 volontaires dont le nom figure sur la liste et de les inviter à une première réunion. On pourra ainsi les informer de la nature du travail à accomplir tout en permettant au groupe TR et au groupe de la BdP de nommer quelqu'un. Il faut bien sûr s'assurer que les candidats sont des membres en règle, mais on suggère d'organiser une réunion et d'inviter tous les candidats dont le nom figure sur la liste. On pourra ensuite les sélectionner en fonction de leur disponibilité ou de leur présence.

Consensus : Comme un seul membre s'abstient, le CEN accepte la deuxième approche proposée.

3. Mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CEN

- I. Affichage des procès-verbaux du CEN sur le site Web :** *Terminé.*
- II. Mandat du Comité des RH :** *Toujours en cours : On a envoyé une invitation à un sondage sur Doodle dans le but de trouver une date et une heure de réunion au cours de la prochaine semaine.*
- III. Formation des nouveaux membres du CEP :** *Terminée.*

- IV. Rétroaction concernant la politique sur la sécurité et la protection des renseignements personnels** : On a intégré les commentaires reçus en conséquence. On confirme que le conseiller juridique (*Norton Rose Fulbright*) a approuvé la politique.

Résolution d'acceptation de la nouvelle politique sur la sécurité et la protection des renseignements personnels telle que présentée

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : O. Alarie

Abstentions (2)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

- V. Commentaires sur le Guide d'information de l'étudiant** : Jusqu'à maintenant, on a reçu des commentaires positifs. Le CEN accepte de transmettre le Guide de l'étudiant au directeur des politiques aux fins d'examen final, de façon à confirmer que le document est conforme aux politiques internes. On transmettra ensuite le guide au conseiller juridique en septembre aux fins d'examen et d'approbation finale par le CEN.
- VI. Politique sur les dons** : On formulera deux types de politiques au cours des prochains mois, dont l'un relève du pouvoir du CEN (*c.-à-d. directives générales données à l'Association*). Le président a aussi demandé qu'on autorise le CEN à fournir une orientation et une rétroaction sur diverses politiques opérationnelles, et ce, même si elles ne relèvent pas de sa compétence. Cela a lieu seulement à la demande du Président. On demande aux membres du CEN de formuler des commentaires sur la politique actuelle en matière de dons d'ici le 31 juillet. Ensuite, en septembre, C. Danik présentera au CEN une ébauche de la nouvelle politique à la lumière des commentaires reçus. L'approbation suivrait en octobre.

(F. Lord se joint à la réunion à 10 h 02.)

3.1 Examen des politiques : Politique sur le remboursement des salaires, politique sur les cotisations et politique sur les voyages de l'ACEP : Un examen de toutes ces politiques s'imposera en raison de l'incidence qu'aura leur mise en œuvre sur les volontaires. On demande aux membres du CEN de formuler des commentaires sur les trois politiques d'ici le 31 juillet. À la lumière des commentaires reçus, on modifiera les politiques en conséquence, puis on les examinera en septembre, non pas pour les approuver, mais plutôt pour faire le point sur l'état d'avancement.

3.2 Mise à jour sur la négociation collective : C. Danik présente un rapport sur la réunion des tables de négociation collective de la veille avec les groupes EC et TR, qui ont tous deux présenté leur avis de négociier. Le Comité de négociation collective du groupe TR prépare actuellement ses revendications, tandis que le Comité de négociation collective du groupe EC attend les résultats du sondage, qui se termine le 12 juillet. Le Comité de négociation collective du groupe EC convoquera une réunion la semaine suivante.

Résolution visant à poursuivre la séance à huis clos

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : A. Nemeč

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

(C. Danik quitte la réunion à 10 h 23.)

PAUSE SANTÉ

4. Enjeux abordés à huis clos

(On examine le point 4 de l'ordre du jour à huis clos.)

PAUSE DU DÎNER

(M. Stiermann quitte la réunion vers 12 h 04.)

(N. Bois, N. Giannakoulis, K. Mansfield et E. Venditti se joignent de nouveau à la réunion après le dîner, à 13 h 03.)

5. Points de discussion

a) Mise à jour sur Phénix : On a appris qu'un fournisseur de services a demandé à l'AFPC de lui confier en sous-traitance le système de paye du gouvernement. L'Alliance examine cette option dans le but de poursuivre les discussions sur l'évaluation des exigences. TPSGC a aussi été approché par l'une des entreprises dont les services avaient déjà été retenus à titre de fournisseur de rechange. On souligne que bon nombre des difficultés découlent du fait que divers groupes sont aux prises avec des problèmes de paye beaucoup plus complexes.

b) Examen de l'AGB

Résolution visant à poursuivre la séance à huis clos à 13 h 07

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : A. Nemeč

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

c) SAFF – Marchés externes, modifications apportées aux questions, etc. :

Statistique Canada mène habituellement le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) au nom du Conseil du Trésor. Cependant, le 30 mai, Statistique Canada a appris qu'il n'en sera plus ainsi. En effet, le Conseil du Trésor a plutôt décidé de confier la réalisation du Sondage à une société d'études de marché tierce appelée Advanis.

(M. Stiermann se joint de nouveau à la réunion par téléconférence à 13 h 50.)

Cette situation soulève de grandes préoccupations. En effet, on a contourné le processus habituel et pris la décision sans consulter Statistique Canada ni chercher à obtenir un nouveau prix à la suite de la modification des spécifications. De plus, puisqu'on a décidé de mener le Sondage chaque année, on a supprimé plusieurs questions, y compris, entre autres, les questions relatives aux langues officielles, à la diversité et à la discrimination (*soit environ 40 questions sur 90*). En outre, sans suivi des tendances, le Sondage devient inefficace.

Résolution visant à demander au président de soulever la question au nom des membres de Statistique Canada et d'exprimer un profond mécontentement à l'égard de la décision du Conseil du Trésor de passer outre des personnes qualifiées qui, en vertu de la *Loi sur la statistique*, ont le mandat d'entreprendre ce genre de travail pour le gouvernement fédéral. En outre, le Conseil du Trésor a agi ainsi sans consulter Statistique Canada ni les syndicats qui représentent les employés responsables du traitement et de la réalisation du Sondage.

Proposée par : A. Nemec

Appuyée par : Pas de second

Discussion : Les membres du CEN formulent plusieurs suggestions sur la façon de remédier à ce gâchis, notamment s'abstenir de participer au sondage, faire de la situation un enjeu national, parler à d'autres syndicats pour obtenir leur appui et leur adhésion et, enfin, publier un communiqué — une fois toute l'information recueillie — dans le cadre d'une campagne médiatique qu'il convient de lancer pour condamner cette action gouvernementale. Il s'agit peut-être aussi d'une bonne occasion de faire un lien avec d'autres préoccupations qui touchent l'ensemble de l'organisation (*c.-à-d. la négociation collective*), créant ainsi un précédent pour d'autres groupes de négociation, tout en présentant, dans la même foulée, de solides arguments en faveur de l'ACEP. On souligne également que, vu la récente mise sur pied du groupe de travail d'analyse, il est maintenant possible, dans le cadre de toute réunion future, de rédiger un rapport analytique pour décrire les ramifications de la décision du Conseil du Trésor.

Mesure de suivi : J. Courty organisera une réunion avec le statisticien en chef pour déterminer qui est son contact au sein du Conseil du Trésor et discuter du SAFF et de la justification de la décision d'en impartir la réalisation.

PAUSE SANTÉ

6. Mise à jour sur les comités

6.1 Comité des finances

Il n'y a pas de mise à jour pour le moment.

6.2 Comité des ressources humaines

Une mise à jour sera disponible lorsqu'une réunion aura été prévue.

6.3 Comité des Statuts et des Règlements

F. Lord signale que, après d'autres discussions, le Comité des Statuts et des Règlements a préparé une nouvelle proposition relativement au processus en vertu du Règlement n° 5 à l'intention du CEN. Le CSR s'est concentré sur trois éléments précis :

1. les circonstances dans lesquelles les délibérations au niveau du CEN devraient avoir lieu à huis clos;
2. les avantages et les inconvénients de l'exclusion des membres du CEN du processus en vertu du Règlement n° 5;
3. les risques et les responsabilités liés à la participation d'un membre du CEN au processus en vertu du Règlement n° 5.

Même si le CSR n'a pas encore donné suite à la proposition, on a modifié un aspect fondamental. En effet, dans le but de favoriser la solidarité et la réconciliation entre les membres en conflit, on a remplacé le processus disciplinaire par un processus de règlement des différends. F. Lord explique plus en détail le processus global et l'échéancier réduit qui s'applique. L'Association peut demander un avis juridique de deux façons selon la rapidité avec laquelle le CEN souhaite régler le dossier : elle peut demander, à ses frais, un avis externe ou patienter jusqu'à ce que l'avocate générale (AG) interne soit en selle, en septembre. La deuxième option permettrait de réduire les coûts, mais elle est moins rapide. Les commentaires des membres du CEN sont les bienvenus.

Points de discussion

- Étant donné que ce dossier est directement lié au mandat de l'AG, on recommande fortement d'attendre son entrée en fonction pour obtenir ses conseils professionnels et son adhésion.
- On soulève une préoccupation quant au fait qu'il ne faudrait pas imposer des séances de médiation aux gens. En effet, dans certains cas, les deux parties peuvent ne pas vouloir participer en personne à un processus de médiation, raison pour laquelle de telles séances ne devraient pas être obligatoires. À cet égard, on souligne qu'il serait possible d'ajouter une clause d'exception stipulant que, au besoin, l'exigence de médiation peut être levée. On rappelle cependant que l'objectif consiste à régler les différends avant qu'une audience soit nécessaire.
- On recommande d'envisager l'utilisation de ce nouveau processus pour éliminer l'arriéré de plaintes qui remontent à 2016.
- Même si cela peut rendre les choses complexes à différents égards — surtout que la proposition ne prévoit pas de Comité des enquêtes permanent —, on suggère d'inclure une clause qui permettrait de traiter les plaintes dans l'ordre de leur réception. On éviterait ainsi que certains dossiers plus récents soient traités avant des dossiers plus anciens.
- En réaction aux diverses préoccupations soulevées au sujet de l'avis de plainte, des retards, de l'établissement d'une date de traitement des plaintes, de la forme de médiation, des mesures disciplinaires et de la nécessité d'un enquêteur, on confirme que, dans tous les cas, des dispositions ont été mises en place en conséquence.

Consensus : Le CEN accepte de reporter à septembre le moment où l'AG se joindra officiellement à l'Association, ce qui aura lieu avant la prochaine réunion du Conseil. À ce moment-là, l'AG pourra présenter un rapport préliminaire au CEN afin que l'on puisse l'accepter et l'adopter en principe.

7. Rapports

7.1.1 Rapport du président

On informe le CEN que le président prendra deux semaines de congé du 9 au 20 juillet inclusivement. Conformément aux Statuts, N. Giannakoulis assumera la présidence par intérim pendant son absence. Le rapport du président résume ainsi les récentes activités et les récents programmes d'extension :

- La tournée des quatre provinces atlantiques pour visiter les différentes sections locales et communiquer avec leurs membres s'est révélée un exercice fructueux au cours duquel il a été possible d'informer les représentants des sections locales des activités en cours de l'ACEP et de l'orientation organisationnelle.
- Afin d'accroître la participation des membres et d'obtenir la rétroaction des sections locales, le président propose d'établir des conseils régionaux qui se réuniraient une fois par année. Durant les réunions, les présidents de l'ensemble des sections locales des quatre provinces pourraient se rencontrer et travailler en collaboration, faire du réseautage, mettre en commun des pratiques exemplaires et discuter des divers enjeux à l'échelle régionale. Cette initiative permettrait également au président et/ou à l'ART de prendre note de leurs préoccupations. L'idée a été très bien reçue dans la région de l'Atlantique, et on présentera une proposition au CEN en septembre.
- Durant la première réunion du Conseil des présidents, on misera sur un bref ordre du jour axé sur la détermination des résultats escomptés du Conseil des présidents — notamment en conjonction avec la réunion des dirigeants des sections locales — et sur la détermination de leurs rôles respectifs et de l'incidence que l'Association peut avoir relativement à leurs besoins.
- Depuis l'article de *CBC News*, le président a abordé la question du détournement de fonds avec les sections locales, et on semble généralement estimer que l'Association a fait preuve de diligence raisonnable tout en agissant dans l'intérêt des membres.

7.2 Rapport du vice-président : Mise à jour sur le protocole d'entente : On a reçu la version finale du protocole d'entente au début de juin. Le document couvre tous les types de congé non payé de moins de trois mois par année et prévoit un remboursement à l'employeur (salaire + 6 %) pour tous les types de dépenses que ce dernier engage. Même si l'ACEP est prête à signer le protocole, N. Giannakoulis a tenté plusieurs fois de faire un suivi par courriel auprès de l'autre partie, mais n'a pas encore reçu de réponse.

7.3 Rapport des Services professionnels : Le rapport a déjà été présenté par écrit, et aucune question n'est soulevée.

Mesure de suivi : Le président/J. Courty ajoutera un avis sur le site Web pour indiquer que l'ACEP est maintenant accréditée comme agent négociateur de tous les employés du Bureau du directeur parlementaire du budget (BDPB).

7.4 Rapport des Finances : On a déjà abordé ce point à huis clos pendant l'examen de l'AGB.

7.5 Rapport du directeur des politiques : Il n'y a rien à signaler avant la prochaine réunion en septembre.

8. Autres affaires

Résolution visant à poursuivre la séance à huis clos à 15 h 51

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : A. Nemeč

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

**On fait remarquer qu'E. Venditti n'était pas en ligne au moment du vote.*

9. Levée de la séance

Résolution de clôture de la séance du CEN

Proposée par : le président

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

La séance du CEN est levée à 16 h 37, HAE.

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 29 juin 2018.

APPROUVÉ PAR :

Président

Date